

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.....⁰⁰⁵⁹ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION FERROVIAIRE DE SANTOU II ET DE HOUDA ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE WINNING CONSORTIUM RAILWAY PTE, LTD - WINNING CONSORTIUM RAILWAY GUINEA S.A SOCIETE MINIERE DE BOKE (SMB), SIGNEE LE 26 NOVEMBRE 2018.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/066/AN du 24 décembre 2018, autorisant la ratification ;

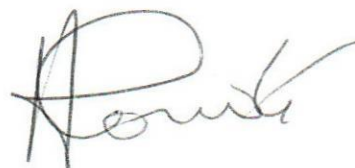
Vu le Décret D/2018/.....⁰⁵⁸/PRG/SGG du^{04 FEV 2019}, portant promulgation de la Loi L/2018/066/AN du 24 décembre 2018 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention Ferroviaire de Santou II et de Houda entre la République de Guinée Winning Consortium Railway PTE, LTD - Winning Consortium Railway Guinea S.A Société Minière de Boké (SMB), signée le 26 novembre 2018.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{04 FEV 2019}



Prof. ALPHA CONDE